



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 29 AVRIL 2009**

*L'an deux mil neuf, le mercredi vingt-neuf avril à 20h30 le Conseil de Communauté, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances à l'Hôtel de Ville de Coutances, sous la présidence de Monsieur LAMY, Président*

**Ordre du jour :**

- N°1 - Désignation d'un secrétaire de séance
  - N°2 - Approbation du compte rendu du 25 mars 2009
  - N°3 - Mme TURLUCHE, Animatrice du CLIC  
\* présentation du CLIC et de son fonctionnement
  - N°4 - Confirmation de notre adhésion au fonds de solidarité logement (FSL)
  - N°5 - Confirmation de notre adhésion au fonds d'aide aux jeunes en difficulté.
  - N°6 - Projet de la Chambre des Métiers : cession de l'emprise foncière
  - N°7 - Complément à la délibération du 25 février 2009 fixant les taux d'avancement
  - N°8 - Désignation des représentants au sein de l'association « Le Long Court »
  - N°9 - Constitution d'un groupement de commandes en vue de la mise en œuvre d'une procédure commune pour la passation des marches de travaux de l'aménagement du bourg de Bricqueville la Blouette
  - N°10 - Bourse Initiatives Jeunes : subvention pour Melle BEUVE
- Questions diverses

**PRESENTS :**

Mr Cl. Périer	Mr M. Guillon
Mme MF Leconte	Mme Martine Vernier
Mr B. Ferrand	Mr Didier Ledoux
Mr Philippe Vaugeois	Mme Françoise Voisin
Mme V. Lemonnier	Mr Claude Rivey
Mme Anita Manson	Mr Bernard Maury
Mme A. Bataille	Mr Guillaume Hélie
Mr F. Lebas	Mme H. Lechartier
Mr Y. Lamy	Mr Claude Vallée
Mr David Lerouge	
Mme Anne Sophie Sorel	
Mr JM. Cousin	
Mr Daniel Longeron	
Mme Delphine Fournier	
Mr Etienne Savary	
Mr JD Bourdin	

**ABSENTS EXCUSES :** Mme E. Lesage, Mme N. Hélaine, Mme Blandine. Groud, Mr Sébastien Grandin, Mr G. Gaunelle, Mme Josette Leduc, Mme Touchard, Mr Lehéricey, Mr Legraverend.

---

## **N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

*Madame FOURNIER, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.*

---

## **N°2 – COMPTE RENDU DE SEANCE DU 25 MARS 2009**

*Mme Bataille fait observer que la restitution de la décision sur le point 6 n'est pas bonne. A modifier. Le compte rendu de séance du 25 MARS 2009 a été approuvé à l'unanimité.*

---

### **Présentation du CLIC**

**Monsieur PERIER** (président) rappelle que la naissance du CLIC est le résultat de 3 années de concertation. Plusieurs commissions ont été mises en place regroupant le monde des travailleurs sociaux et le secteur médico-social. Environ 40 réunions se sont tenues pour aboutir à cette naissance du CLIC.

**Monsieur BOURDIN** rappelle que le siège social est à Coutances, qu'il s'agit d'une plateforme de services située au CCAS.

*Madame TURLUCHE, coordinatrice du CLIC depuis le 2 février 2009.*

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Cadre législatif : 2 circulaires (6 juin 2000 et 18 mai 2001)

CLIC : Instrument d'information du public et de coordination de l'action gérontologique

*Financement : Conseil Général*

*Nombre : 9 dans le département*

*Le Coutançais : 28 % de + de 60 ans en 2000*

*32 % de + de 60 ans en 2015*

*40 % de + de 60 ans en 2030*

*Public : Personnes âgées et personnes en situation de handicap, les aidants familiaux, les professionnels du secteur*

CLIC : approche globale du vieillissement

*Missions : informer et orienter au niveau individuel*

*Informer, offrir un lieu d'échange et animer le territoire au niveau collectif*

*Coordonner l'action gérontologique du territoire*

*Assurer une fonction d'observatoire du territoire*

CLIC du Coutançais :

*Association loi 1901*

*6 Cantons : Coutances, Cerisy la salle, Gavray, Montmartin sur mer, St Malo de la Lande, St Sauveur Lendelin*

*Financement : Conseil Général*

Part fixe : 60 000 €  
Part variable : 2 €/habitant de + 75 ans

## **Débat**

**Monsieur LONGERON** regrette que le rôle du CLIC en direction des personnes en situation de handicap ne soit pas assez mis en évidence. Vu la situation d'échec au niveau de la MDPH, le CLIC a un rôle important à jouer.

**Madame TURLUCHE** répond à Monsieur LONGERON que les 6 premiers CLIC sont en cours de labellisation pour l'accueil des PH. Les 3 nouveaux CLIC vont bénéficier de formations qui leur permettront d'envisager un conventionnement avec la MDPH.

**Monsieur VAUGEOIS** : Quel premier bilan ?

**Madame TURLUCHE** : Environ 50 personnes/familles reçues.

Les moins problématiques :

- la sortie d'Hôpital
- les établissements d'hébergement
- l'hébergement temporaire
- l'animation en direction des personnes âgées (et l'isolement de certaines personnes).

---

## **N° 4 - CONFIRMATION DE NOTRE ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT ET PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2009**

Le Conseil de Communauté est appelé chaque année à confirmer l'adhésion de la Communauté au Fonds de Solidarité pour le Logement.

En 2008, cette délibération a été approuvée à l'unanimité le 5 mars.

Concernant 2009, le Conseil Général a, après consultation des partenaires, apporté plusieurs modifications au règlement intérieur du Fonds en 2008.

Une de ces modifications est la mise en œuvre du volet Eau du Fonds au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le règlement intérieur du FSL ainsi que les imprimés de demande peuvent être consultés et téléchargés sur le site [www.cg50.fr](http://www.cg50.fr).

Au 3 décembre 2008, le Fonds de Solidarité pour le Logement a ainsi favorisé :

- l'accès au logement de 629 ménages pour un montant de 255 086,23 €
- le maintien dans le logement de 1 598 ménages pour un montant de 662 524,66 €

Il s'est par ailleurs porté caution pour 492 nouveaux ménages et a versé 57 822,65 € au titre de la mise en jeu de cette garantie.

Pour 2008, 167 personnes ont reçu un accord pour un accompagnement social individuel lié au logement.

*L'Etat, le Département, les communes et quelques EPCI mais aussi d'autres organismes, (EDF, ...) restent les financeurs du FSL.*

*La participation des communes et EPCI ne sont pas modifiées pour l'année 2009 (0,90 €/habitant).*

*Il est proposé au Conseil de Communauté de confirmer son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement.*

*Notre participation s'élèvera à 11 313,00 €.*

*\*\*\*\**

*Le Conseil de Communauté,*

*- Oui l'exposé de Monsieur VAUGEOIS,*

*- Après que Monsieur VAUGEOIS ait apporté les précisions suivantes :*

*\* Aides financières du FSL pour le Canton de Coutances :*

*2007 : 176 aides pour un montant de 38 151,45 €  
dont 173 aides soit 37 064,45 € pour des dossiers concernant des  
Coutançais*

*2008 : 237 aides pour un montant de 93 771,95 €  
dont 221 aides soit 88 271,88 € pour des dossiers concernant des  
Coutançais*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*CONFIRME son adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement.*

*PRECISE que la participation de la Communauté est inscrite au budget 2009.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## **N° 5 - CONFIRMATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE POUR L'ANNEE 2009**

*La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a décentralisé aux départements, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD).*

*Le FAJD a pour objectif, par des aides individuelles financières et des actions collectives, de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté, de les responsabiliser et de les aider à acquérir une autonomie sociale.*

*Ce fonds est financé depuis 1994 (date de mise en place dans la Manche) par le Conseil Général, l'Etat, la CAF, la MSA et les communes ou communautés de communes du département.*

En 2008, 1 866 dossiers d'aides individuelles au niveau départemental ont été acceptés pour un montant global de 167 299,81 € par les comités locaux, avec la répartition suivante :

- ⇒ comité local de Saint Lô : 91 dossiers
- ⇒ comité local de Coutances : 134 dossiers (122 en 2007)
- ⇒ comité local de Cherbourg : 527 dossiers
- ⇒ comité local d'Avranches : 91 dossiers

Par ailleurs, il faut ajouter les subventions de fonctionnement versées aux CLLAJ et aux Missions Locales et PAIO pour les aides d'extrême urgence.

Le FAJ a ainsi financé 30 permis de conduire et la mise en place d'une navette pour se rendre aux marées. Il permet également aux jeunes en difficulté de bénéficier de repas à tarif réduit (ticket midi 50).

Il est proposé au Conseil de Communauté de confirmer notre décision au FAJD. La participation des collectivités est maintenue à 0,23 € par habitant (inchangé depuis 2003) soit une participation pour l'année de 2 891,10 €.

\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Madame LECHARTIER,

- Après que Monsieur le Président ait expliqué que le nombre important de dossiers présentés par le Comité local de Coutances s'expliquait par le nombre très important de jeunes adultes en formation sur notre Commune,

- Après que Monsieur PERIER ait confirmé que beaucoup de jeunes rencontraient effectivement des difficultés,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME son adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

PRECISE que la participation de la Communauté est inscrite au budget 2009.

Ainsi fait et délibéré.

---

**N° 6 - FUTUR SIEGE ADMINISTRATIF DE LA CHAMBRE DES METIERS, ROUTE DE MONTHUCHON : CESSION DE L'EMPRISE FONCIERE A LA CHAMBRE CONSULAIRE**

---

Le Conseil Communautaire a approuvé en novembre 2008 l'acquisition avant cession des terrains situés route de Monthuchon, appartenant aux conjoints LE CLERC et GAUTIER et destinés à accueillir le futur siège administratif de la Chambre des Métiers. Le transfert de propriété sera régularisé dans les tous prochains jours.

Parallèlement, la chambre consulaire a travaillé sur son projet de construction et a toujours précisé qu'elle souhaitait disposer de la maîtrise foncière aussi rapidement que possible. Un accord est intervenu pour une transaction aux conditions ci-après :

→ Vendeur : communauté de communes du canton de Coutances

→ Acquéreur : Chambre des Métiers de la Manche

→ Objet : parcelles ZK 125 : 8 545 m<sup>2</sup> }  
ZK 128 : 4 007 m<sup>2</sup> } 23 402 m<sup>2</sup>  
ZK 131 : 1 080 m<sup>2</sup> }

→ Prix : 4 €/m<sup>2</sup> soit un prix global de 93 608 Euros

→ Frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur LONGERON,

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

Ainsi fait et délibéré.

## **N° 7 - COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 25 FEVRIER 2009 FIXANT LES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE 2009**

Par délibération en date du 25 février 2009, le Conseil de Communauté a fixé comme suit les taux de promotion pour les avancements de grade 2009.

grade d'avancement	nbre d'agents promouvables	taux d'avancement	avis CTP	date d'avis	date délibération
Educateur territorial des activités physiques et sportives de 1 <sup>ère</sup>	1	100%	favorable	2-févr.-09	25-févr.-09
Agent de maîtrise principal	1	100%	favorable	2-févr.-09	25-févr.-09
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%	favorable	2-févr.-09	25-févr.-09

Un grade a été oublié dans cette délibération.

Il s'agit du grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour lequel un agent est promuable et pour lequel le CTP avait donné un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté de compléter comme suit la délibération du 25 février 2009.

Grade d'avancement	Nbre d'agents	Taux	Avis CTP	Date d'avis	Date
--------------------	---------------	------	----------	-------------	------

	<i>promouvables</i>	<i>d'avancement</i>			<i>délibération</i>
<i>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	1	100 %	Favorable	02/02/2009	29/04/2009

\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

*- Ouï l'exposé de Monsieur VAUGEOIS,*

*- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*COMPLETE comme suit la délibération du 25 février 2009.*

<i>Grade d'avancement</i>	<i>Nbre d'agents promouvables</i>	<i>Taux d'avancement</i>	<i>Avis CTP</i>	<i>Date d'avis</i>	<i>Date délibération</i>
<i>Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe</i>	1	100 %	Favorable	02/02/2009	29/04/2009

*Ainsi fait et délibéré.*

#### **N° 8 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « LE LONG COURT »**

*Madame BATAILLE confirme au Conseil de Communauté ce qu'il sait déjà, à savoir qu'une association s'est créée pour « maintenir et animer un service culturel de cinéma sur le Canton de Coutances ».*

*L'association a prévu à l'article 8 de ses statuts que 6 représentants désignés par la Communauté de Communes du Canton de Coutances pourraient siéger au Conseil d'Administration.*

*Il est donc proposé au Conseil de Communauté de désigner ces six représentants.*

*Monsieur le Président indique que le Conseil Municipal de Coutances propose Mesdames LEDUC et DURCHON pour Coutances en précisant qu'il souhaite que l'opposition soit représentée.*

*Madame BATAILLE fait un appel à candidatures.*

*Sont candidat(e)s : Madame Annick BATAILLE  
Monsieur Claude VALLÉE  
Monsieur Bernard MAURY*

\*\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

*- Ouï l'exposé de Madame BATAILLE,*

*- Après en avoir délibéré,*

*DESIGNE Mesdames LEDUC, BATAILLE et DURCHON et Messieurs VALLÉE et MAURY pour siéger au Conseil d'Administration de l'association « Le Long Court ».*

*PRECISE que la présente délibération pourra être complétée d'un sixième représentant ultérieurement.*

*Ainsi fait et délibéré.*

## **N° 9 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE COMMUNE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DU BOURG DE BRICQUEVILLE LA BLOUETTE**

*Le projet d'aménagement du bourg de Bricqueville la Blouette dans le cadre du contrat de Pôle a fait l'objet d'une (très) longue concertation entre le Conseil Municipal de Bricqueville, les services des routes départementales, le bureau d'études Prytech (maître d'œuvre) et nos services.*

*Une dernière réunion s'est tenue le 20 avril à l'Agence Routière Départementale qui a conclu à la nécessité de constituer un groupement de commandes regroupant les trois collectivités (Commune, Communauté, Département).*

*Intérêt et cadre d'un groupement de commande :*

*L'intérêt est simple : le groupement de commande permet de regrouper deux, trois voire plusieurs procédures d'appels d'offres en une seule.*

*Cette procédure commune ne dispense pas les collectivités de devoir passer des marchés distincts.*

*Le groupement de commandes est défini par l'article 8 du Code des Marchés Publics :*

*L'article 8.I 2° précise que "des groupements de commandes" peuvent être constitués par des collectivités territoriales.*

*Puis l'article 8.II précise qu'"une convention constitutive est signée par les membres du groupement. Elle définit les modalités de fonctionnement."*

*C'est l'objet de la présente délibération. Afin de permettre la mise en œuvre d'une telle procédure, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver les dispositions suivantes :*

### **1/ Constitution d'un groupement :**

- Membres :*
- \* le Conseil Général de la Manche*
  - \* la Communauté de Communes du Canton de Coutances*
  - \* la Commune de Bricqueville la blouette*

### **2/ Objet du Groupement :**

*Aménagement du Bourg de Bricqueville la Blouette*

### **3/ Modalité de fonctionnement :** *Convention ci-jointe*

4/ Coordination du groupement : Département de la Manche

5/ Modalités des procédures d'appel d'offres : appel d'offres ouvert.

6/ Commission d'appel d'offres :

Composition : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant de chaque commission d'appel d'offres des collectivités membres.

Présidence : le représentant du coordonnateur à savoir dans le cas présent le Président de la Commission d'appel d'offres du département ou son représentant.

Il est également proposé au Conseil de Communauté :

- de désigner ses deux représentants (titulaire : Y. LAMY, suppléant : C. RIVEY)
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement,

\*\*\*\*

Le Conseil de Communauté,

- Oui l'exposé de Monsieur PERIER,

- Après que Monsieur PERIER ait indiqué à Monsieur LEBAS que ce groupement de commandes était indispensable compte tenu qu'il y aurait au minimum deux maîtres d'ouvrage (le Département et la Communauté) et peut être trois maîtres (la Commune de Bricqueville en plus) compte tenu du montant prévisionnel des travaux et de la répartition des compétences à savoir que le Département n'intervient que pour la partie « chaussée ».

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE à la commission d'appel d'offres du groupement Monsieur LAMY en qualité de titulaire et Monsieur RIVEY en qualité de suppléant.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement,

Ainsi fait et délibéré.

---

**N° 10 - BOURSE INITIATIVE JEUNE : SUBVENTION A MELLE AMELIE BEUVE POUR SON PROJET « HISTOIRE DE ... FRANCE-PEROU »**

Chaque année, nous inscrivons à notre budget une provision de 1 000 € sous le libellé BIJ « Bourse initiative jeune » pour des projets innovants ou particulièrement intéressants présentés par des jeunes.

Le projet qui nous a été adressé début avril par Melle Amélie BEUVE domiciliée à Coutances entre dans ce cadre.

**But** : échanges entre de jeunes français et de jeunes péruviens en difficulté par l'intermédiaire d'ateliers d'écriture et de lecture et la création d'un livre.

**Les acteurs :**

En France : 4 adolescent(e)s des foyers d'Avranches et de Donville

Au Pérou : le centre de « Integracion des menores en abandono », un centre pour enfants des rues à Lima.

**Le parrainage** : Monsieur PHILIPPE Jean, Directeur-Adjoint du Centre Départemental de l'Enfance

**L'action** : Atelier d'écriture avec pour but la rédaction et la mise en page d'un livre pour enfants. Accompagnement d'un écrivain, Madame MOUSSELET. Réalisation des illustrations par une jeune dessinatrice du Foyer.

Mise en page, traduction du livre et impression

Vente du livre

**Au Pérou :**

- Aménagement d'une bibliothèque

- Découverte du livre

- Atelier lecture

- Accompagnement scolaire

**Le budget** : 3 339,82 €

**La demande** : 300 €

*Tout est réfléchi et raisonnable dans ce projet.*

*Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'accorder à Melle BEUVE une subvention de 300 € pour mener à bien ce projet.*

\*\*\*\*

*Le Conseil de Communauté,*

- *Oui l'exposé de Madame SOREL,*

- *Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

*ACCORDE à Melle BEUVE une subvention de 300 € pour mener à bien ce projet.*

*Ainsi fait et délibéré.*

---

## QUESTIONS DIVERSES

### **Infos sur le projet de ressourcerie**

Réunion le 6 mai 2009 à 20h30.

Initiative : Monsieur COULON

**Madame FOURNIER** : *Le projet s'inspirera de la ressourcerie Saint-Loise TRITOUT.*

*Collecte de tous objets. Réparations si nécessaires puis reventes. Allongement de la durée de vie des biens matériels. Cela permet à des familles défavorisées de pouvoir acheter de l'électroménager dans des conditions favorables.*

**Monsieur VALLEE** souhaite revenir sur les échanges avec le « Cinéma de la Plage ». Je trouve que la « Commission Culturelle » a été mal informée sur l'évolution, l'avancée du dossier. Nous avons souhaité que des échanges puissent être engagés avec le « Cinéma de la Plage ».

*Peut-être que le « Cinéma de la Plage » n'a pas vraiment fait preuve d'ouverture. Je regrette que la Commission Culturelle n'ait pas pu rencontrer les représentants du « cinéma de la plage ». Je regrette une mauvaise restitution à la Communauté.*

**Monsieur le Président** : *Pour moi, vous avez tout faux. Vous avez été informé régulièrement. L'association s'est constituée spontanément sans intervention de notre part. Nous n'avons pas eu de contact avec le « Cinéma de la Plage ». La première rencontre a eu lieu fin février. Cela s'est bien passé avec Monsieur VANDIER mais je n'avais pas à discuter avec la Fédération des Œuvres Laïques. Et je ne pouvais pas accepter « une gestion intégrée ».*

**Monsieur VALLEE** rappelle qu'il ne partage pas la position du Cinéma de la Plage. Je me réjouis qu'une association se soit créée. Mais je considère que nous n'avons pas été très informés.

**Madame FOURNIER** demande où en est la rédaction du cahier des charges.

**Monsieur le Président** : *Nous nous sommes engagés pour le 30 juin.*

**Monsieur VALLEE** renouvelle sa demande de bannière pour le 16 mai.

*Ainsi fait et délibéré.*

---